



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

**Division des personnels enseignants  
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières  
Jury académique 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Caroline DRANCOURT  
Tél : 01 64 41 26 92  
Mél : [jurycademique.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:jurycademique.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Le Recteur

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- **Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des dispositions de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique ;
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 modifié fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignements privés sous contrat ;

## Arrête

### Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires et des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session juin 2026 – est composé comme suit :



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

**Présidente du jury :**

Madame Aline VO QUANG, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

**Vice-Président du jury :**

Madame Catherine MASSICOT, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

**Membres du jury :**

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

Madame Olivia MAINVILLE, adjointe à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

Madame Corinne EGINER, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONNE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur Olivier DURIEUX, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur Xavier NICOLAS, inspecteur de l'éducation nationale.

**Article 2 :**

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires peut se constituer en deux sous-commissions pour entendre, au cours d'un entretien, les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

**Article 3 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 22 mai 2026

Jean-François CHANET